Syndicat CGT-EVSPC
Espaces Verts, Sports, Prévention et Cimetières
3, rue du Château d'Eau – 75010 Paris
Tél. : 01.44.52.77.10 / cgtevspc@paris.fr

Arrosage à l'eau non potable : Danger !

Le 10 mai 2020 la CGT a usé de son droit d'alerte pour demander une enquête concernant les dangers potentiels liés à l'utilisation d'eau non potable pour arroser les jardins.

En effet le 15 avril la mairie avait annoncé que des traces du covid 19 avaient été trouvées dans certains prélèvements. Alors qu'elle annonçait la suspension de son utilisation par principe de précaution, la DEVE a pourtant décidé de continuer à arroser avec de l'eau non potable certains jardins n'ayant pas de réseau d'eau potable.

Pour la CGT, même si les agents ont eu à leur disposition des équipements de protection, rien ne justifie leur mise en danger sans d'ailleurs attendre l'avis de l'Agence Régionale de Santé.
En conséquence, et au titre du principe de précaution, nous avons demandé à la direction d'arrêter immédiatement tout usage de l'eau non potable, d'ouvrir une enquête dans les plus brefs délais et d'attendre la preuve de la non dangerosité de son utilisation pour autoriser l'arrosage même au tuyau. Pour rappel, la loi dispose en son article L4121-1 que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

La DEVE effectivement ouvert une enquête comme l'y oblige la règlementation mais nous a assuré qu'il n'y avait plus eu de résultats positifs depuis et espérait bien restreindre l'enquête au minimum. Pas question pour la CGT de se contenter de ces affirmations ! **Nous avons exigé des études sur plusieurs autres jardins dans Paris et nous avons bien fait.**

Les derniers relevés ont révélés des traces de covid supérieures à la limite dans six des douze sites retenus ! Tout en répétant que les EPI et mesures de précaution prises protègent les agents, la DEVE a enfin accepté de suspendre l'utilisation de l'eau non potable dans tous les jardins, sauf pour un arrosage automatique de nuit ne nécessitant pas d'intervention humaine.

Nous vous tiendrons au courant des suites de cette enquête puisque c'est un de nos militants qui y participe avec l'administration et le BPRP.

La CGT est à vos cotés pour défendre vos droits et votre santé.